

DEPARTEMENT DE LA
GIRONDE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT
DE BORDEAUX

CANTON DE CENON

COMMUNE
DE FLOIRAC

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE FLOIRAC

Séance du 18 Décembre 2019

Objet
**Modification du
taux de
subvention pour
l'ASL la
Montagne en
2019 pour ses
travaux
d'entretien des
espaces verts.
Décision**

**LE NOMBRE DE
CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN
EXERCICE EST DE :**

33

Le Conseil Municipal dûment convoqué le 11 décembre 2019 s'est réuni à 18 h 30 sous la présidence de **Monsieur Jean-Jacques PUYOBRAU, Maire de Floirac.**

Etaient présents :

Nathalie LACUEY, Cédric NAFFRICHOUX, Marcelle GRANJEON, Pascal CAVALIERE, Conchita LACUEY, Didier IGLESIAS, Josette DURLIN, Jean-Claude GALAN, Martine CHEVAUCHERIE, Liliane REMAUT, Andrée COLLIN, Encarnacion MILLORIT, Jocelyne LAQUIEZE, Nicole BONNAL, Valentine LOUKOMBO SENGGA, Patrick DANDY, Ali RAIMI, Christophe BAGILET, Alexandre BOURIGAULT, Hervé DROILLARD, Régine HERMENT, Philippe VERBOIS, Patrick ROBERT, Marie-Laurence FEURTET, Serge HADON, Jean-Hervé LEBARS, Sébastien BUTEL, Vincent BUNEL

Absents excusés ayant donné pouvoir :

**Jean-Michel MEYRE à Martine CHEVAUCHERIE
Vincent LERAUT à Cédric NAFFRICHOUX
Nicolas CALT à Philippe VERBOIS**

Absent excusé :

François LEY

Mme GRANJEON a été nommée secrétaire de séance

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que depuis 1992 la ville de Floirac verse une participation aux associations syndicales ayant en charge l'entretien des espaces verts privés.

Pour pouvoir répondre aux objectifs de l'agenda 21, du projet de ville et de la réglementation (Loi Labbé), un travail spécifique s'est mis en place depuis 2016 pour faire évoluer qualitativement la participation de la ville auprès des associations de lotissement.

Le 13 mars dernier, une session extraordinaire de la Commission environnement cadre de vie a permis d'analyser les 27 dossiers reçus.

Le 10 avril 2019, le Conseil Municipal a fixé les taux de subvention de la Ville pour l'année 2019 auprès des associations de lotissement dans l'accompagnement à l'entretien de leurs espaces verts.

Le tableau ci-dessous présente la synthèse de ces taux de subvention :

ASL	TAUX DE DURABILITE 2019	TAUX DE SUBVENTION 2019
COTEAUX DE GARONNE	42,1	40
DOMAINE DU HAUT FLOIRAC 2	33,33	40
HAMEAU DE L'ARBRE VERT	38,89	40
DOMAINE DE VALPRE	35,29	40
DOMAINE DE SYBIROL	89,47	50
LES HAUTS DE GUITRES	80	50
VILLAGE DES PLATEAUX	85	50
VERTS COTEAUX	40	40
MARTOURET	21,05	30
BOURBON 1	25	30
CHATAIGNERAIE	80	50
LA GARDELLE	55	40
BALCON DE LA BURTHE	65	40
MOULEYRE 2	40	40
SAINT LEU	36,84	40
GENTIL MERLE	35,29	40
BELVEDERE	40	40
BOURBON 6	15	30
LE VERSANT	22,2	30
ECHOS DU REBEDECH	40	40
CLOS DE LA PAYSSIERE	50	40
DOMAINE DU HAUT FLOIRAC 1	20	30
LE TREFLE	16,6	30
DOMAINE DE CHEZE	45	40
LA MONTAGNE	27,7	30
BOURBON 2	5	30
MOULEYRE 1	40	40

Le 28 juin dernier, l'organisation syndicale gestionnaire de l'ASL la Montagne a apporté un élément à son dossier qui clarifiait sa valorisation des déchets verts. Ce critère n'avait pas été retenu par la commission environnement du 13 mars 2019. Ces éléments de valorisation des déchets verts étant recevable, le taux de durabilité du dossier de cette ASL passe en 2019 de 27,7 (5/18) à 33,3 (6/18). De ce fait, l'association est éligible à un taux de subvention de 40 %.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2311-7 ;

Vu l'avis de la Commission Environnement du 2 décembre 2019 ;

Où le rapport ci-dessus,

Le Conseil Municipal, après délibéré,

DECIDE de modifier le taux de subvention de l'ASL la montagne et de le porter de 30 % à 40 % pour l'année 2019.

DIT que le montant de la dépense est inscrit au budget à l'article 6574.

*Ainsi délibéré, les jour, mois et an que dessus
Et ont signé au registre les membres présents*

POUR EXTRAIT CONFORME :
A la Mairie de FLOIRAC, le 19 décembre 2019

Nombre de votants :	32
Suffrages exprimés :	32
Pour :	32
Contre :	
Abstention :	



Le Maire,